

Rapport du Président

Séance publique du

lundi 6 février 2023

N° CD-2023-1-8-2

N° applicatif 5331

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Service instructeur

Direction des services de l'Assemblée

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2023 : POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résumé : Si le contexte sanitaire est plus favorable, 2023 s'inscrit dans un contexte économique difficile marqué par l'inflation et la crise énergétique. Le budget 2023 dédié aux moyens dévolus à l'administration générale est impacté de plein fouet par la hausse sans précédent du coût de l'énergie et des matières premières en général, ainsi que par des tensions sur certains approvisionnement et délais.

Face à ces incertitudes, la commande publique constitue plus que jamais un levier indispensable pour soutenir le développement des territoires alsaciens et trouvera une traduction concrète courant 2023 par l'adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

En fonctionnement, les efforts se poursuivent année après année pour rationaliser les charges courantes, simplifier les process qui constituent une marge d'optimisation de nos dépenses afin de rendre le niveau de service public de qualité attendu par nos concitoyens.

En investissement, les efforts menés par la collectivité depuis plusieurs années concernant la rénovation énergétique de ses bâtiments prennent tout leur sens dans ce contexte et ont vocation à s'intensifier en cohérence avec les orientations prises par notre Assemblée en matière de transition énergétique et écologique. Le programme de transformation numérique de l'administration se poursuit également pour répondre aux nouveaux besoins et rendre le service public plus accessible aux usagers.

Ces actions, outre de permettre un accueil de qualité à nos usagers sur nos 380 sites dont 147 collèges, témoignent également de notre volonté d'améliorer les conditions de travail de nos quelque 6 500 agents.

Le rapport dédié à la politique d'administration générale propose ainsi un ensemble d'actions pour :

- 51,07 M€ en dépenses de fonctionnement
- 113,81 M€ en dépenses d'investissement dont 74,70 M€ pour l'immobilier des collèges
- 3,64 M€ en recettes de fonctionnement
- 23,03 M€ en recettes d'investissement
- Et 9,62 M€ d'autorisations de programme nouvelles en dépenses et 10,88 M€ d'autorisations de programme nouvelles en recettes.

Pour permettre la réalisation de ces objectifs, ce sont près de 500 agents qui sont mobilisés en 2023.

I. LA DIRECTION DES ACHATS ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

A. Présentation des grandes évolutions 2022–2023, ainsi que des objectifs 2023 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace :

La Direction des Achats et de la Commande Publique (DACP) centralise la passation des marchés publics de la Collectivité européenne d'Alsace de plus de 25 000 € HT depuis le 1er janvier 2021. Compte tenu du nombre de procédures de mise en concurrence et des obligations de publication qui y sont liées, la DACP paie les frais d'insertion (avis initial et avis d'attribution) principalement au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et, le cas échéant, au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE).

L'année 2022 a été marquée par le lancement de nombreux projets notamment routiers et immobiliers. En 2023, l'objectif est de stabiliser ces dépenses liées aux publications par rapport à l'année précédente en travaillant sur la mutualisation et la rationalisation des procédures de mise en concurrence.

La Collectivité européenne d'Alsace au travers de la DACP, est également le coordonnateur du groupement de commandes relatif à la plateforme Alsace Marchés Publics, qui a été renouvelé le 1er février 2022.

Celui-ci comprend cinq fondateurs (l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg, Mulhouse Alsace Agglomération, la Ville de Mulhouse, la Collectivité européenne d'Alsace), 29 collectivités alsaciennes qui acquittent une contribution financière (un forfait) ainsi que 520 collectivités utilisatrices à titre gratuit. La plateforme est hébergée et maintenue par la société ATEXO.

Elle a pour ambition de centraliser l'ensemble des annonces de marchés publics des acheteurs alsaciens pour faciliter l'accès des entreprises, notamment alsaciennes, à la commande publique. Actuellement, 21 000 entreprises sont référencées sur la plateforme.

Dans le dispositif retenu, la Collectivité européenne d'Alsace avance les coûts de fonctionnement du portail acheteur (maintenance et hébergement) et se fait rembourser par chaque collectivité fondatrice en fonction de sa quote-part, ainsi qu'au travers de la participation annuelle de chaque contributeur. Le détail figure dans la convention de groupement de commandes actuellement en cours et ses avenants.

La convention de groupement prévoit également la possibilité de se doter de services complémentaires répondant aux besoins spécifiques des fondateurs et contributeurs.

La Collectivité européenne d'Alsace a obtenu une aide du Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du programme REACT-EU en vue du financement des investissements inhérents à l'optimisation des services de collaboration à distance de la plate-forme de dématérialisation des marchés publics. Ainsi, les investissements relatifs aux services complémentaires bénéficieront d'un financement européen à hauteur de 80% des dépenses d'investissement HT et la Collectivité européenne d'Alsace prendra en charge le reste à financer afin d'encourager l'adhésion de nouvelles entités contributrices.

L'objectif pour 2023 est de développer les services proposés par la plateforme en vue de susciter de nouvelles adhésions et inciter de nouvelles collectivités à intégrer le groupement de commandes, contribuant ainsi au financement des coûts d'hébergement et de maintenance du profil acheteur.

Ainsi, dans le cadre du Budget Primitif 2023, il est proposé, pour la politique Achats et Commande Publique, d'inscrire un total de 504 000 € en dépenses et de 204 000 € en recettes, soit une dépense nette annuelle de 300 000 €.

	BP 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022 en €	BP 2023 / BP 2022 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	380 000,00	424 000,00	44 000,00	11,58%	420 000,00
Dépenses d'investissement	20 000,00	80 000,00	60 000,00	300,00%	270 000,00
Total dépenses (A)	400 000,00	504 000,00	104 000,00	26,00%	690 000,00
Recettes de fonctionnement	150 000,00	140 000,00	-10 000,00	-6,67%	390 000,00
Recettes d'investissement	13 300,00	64 000,00	50 700,00	381,20%	190 766,65
Total Recettes (B)	163 300,00	204 000,00	40 700,00	24,92%	580 766,65

B. Programme Commande Publique

Il est proposé, au titre du programme Commande Publique - Annonces et insertions CP (P006O001) d'inscrire et de voter 254 000 € en dépenses de fonctionnement au titre des frais d'insertion correspondant au volume prévisionnel des procédures soumises aux règles de publication ainsi qu'au titre des frais d'abonnement à Weka.

Dans le cadre de la centralisation des procédures de passation des marchés, la DACP paie les frais de publication pour l'ensemble des consultations de la collectivité principalement au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et, le cas échéant, au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). Ces crédits correspondent aux obligations légales à mettre en œuvre et sont liées au nombre et aux types de procédure.

Il est proposé, au titre du programme Commande Publique - Plateforme Alsace Marchés Publics (AMP) (P006O002) :

- D'inscrire et de voter 170 000 € en dépenses de fonctionnement pour l'hébergement et la maintenance de la plateforme AMP ainsi que les dépenses de fonctionnement pour l'acquisition des modules complémentaires ;
- D'inscrire et de voter 80 000 € en dépenses d'investissement pour l'acquisition de modules complémentaires et l'évolution de la plateforme mutualisée AMP ;
- D'inscrire et de voter 140 000 € en recettes de fonctionnement à refacturer aux membres fondateurs et contributeurs de la convention de mutualisation de la plateforme AMP au titre de l'hébergement et de la maintenance et à celui du fonctionnement des modules complémentaires ;
- D'inscrire et de voter 64 000 € de recettes d'investissement liées à l'obtention de la subvention européenne à hauteur de 80% des dépenses d'investissement HT ;

La Direction des Achats et de la Commande Publique est, par ailleurs mobilisée, en 2023, pour l'élaboration du projet de Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), dont l'adoption par le Conseil d'Alsace est prévue pour la fin du 1^{er} semestre 2023. Le SPASER définira les objectifs de la politique d'achats de la Collectivité européenne d'Alsace afin de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux sur le territoire alsacien.

II. LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

A. Présentation des grandes évolutions 2022 – 2023, ainsi que des objectifs 2023 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace

La Direction des Affaires Juridiques veille à la sécurisation juridique des actions, actes et procédures de la Collectivité européenne d'Alsace, prend en charge la défense des intérêts en justice (contentieux en demande et en défense) et assure une veille législative et réglementaire.

Mobilisée sur l'accompagnement et l'assistance juridique aux directions et services, elle a également pris en charge différents contentieux en matière de revenu de solidarité active (rSa) (indus, refus, radiation), de ressources humaines, de désordres de construction et intervient dans des litiges plus importants : déviation de Chatenois, réhabilitation de la Maison d'Alsace, Stocamine, ententes anticoncurrentielles dans le cadre de marchés publics, transfert de la plateforme douanière de Saint-Louis, insuffisance de la compensation des charges du rSa du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2018 ...

La Direction des Affaires Juridiques a également participé à de nombreux chantiers de convergences.

En 2023, la Direction des Affaires Juridiques, en parallèle de ses missions classiques d'étude, de conseil et de gestion du contentieux, se mobilisera sur l'accompagnement et l'assistance juridique aux élus, aux directions et services, poursuivra son analyse sur les évolutions importantes dans l'environnement législatif et réglementaire des collectivités et leurs conséquences sur les domaines d'interventions de la Collectivité européenne d'Alsace et sécurisera les dispositifs par une validation juridique des actions et procédures de convergence.

	BP 2022	BP 2023	BP 2023 - BP 2022 en €	BP 2023 - BP 2022 en %	AP/AE Variation
Dépenses de fonctionnement	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00%	
Dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00		
Total dépenses (A)	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00%	0,00
Recettes de fonctionnement	2 073 866,54	50 000,00	-2 023 866,54	-97,59%	
Recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00		
Total Recettes (B)	2 073 866,54	50 000,00	-2 023 866,54	-97,59%	0,00
Dépenses nettes (A-B)	-1 773 866,54	250 000,00	2 023 866,54	-114,09%	

B. Présentation des programmes

Le budget 2023 proposé pour la Direction des Affaires Juridiques s'élève à 300 000 €, stable par rapport à l'exercice budgétaire précédent.

Ces propositions de crédits ont pour objet :

- Les frais relatifs à l'assistance juridique et à la gestion des contentieux pour la défense des intérêts de la Collectivité : honoraires d'avocats pour la réalisation d'études ou la prise en charge de contentieux, frais liés aux contentieux (ex. frais et dépens, frais d'expertise...), honoraires d'huissiers. Le BP 2023 prévoit à ce titre un crédit de 200 000 € ;
- La subvention de fonctionnement de 100 000 € pour l'Institut du droit local alsacien-mosellan.

Il est à noter que les contentieux génèrent des recettes comme la perception par la Collectivité, lorsqu'elle est la partie gagnante, des frais irrépétibles, essentiellement les honoraires d'avocats, prévus aux articles L761-1 du Code de justice administrative et 700 du Code de procédure civile, mais également des indemnités dues à la Collectivité par les parties perdantes.

Ces recettes sont estimées en 2023 à 50 000 €.

III. LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

La Direction des Systèmes d'Information et du développement Numérique accompagne les directions opérationnelles lors de la mise en œuvre des politiques publiques en :

- Mettant en œuvre, développant et maintenant les systèmes d'information de la collectivité et près de 420 solutions applicatives ;
- Dotant les 6 500 agents de l'équipement informatique nécessaire à l'exercice de leurs missions ;
- Mettant à disposition des services de télécommunications, de téléphonie fixe et mobile, et d'accès à Internet ;

- Intégrant la composante e-administration et e-services dans tout projet de système d'information ;
- Sécurisant l'accès aux ressources et données, et en offrant une parfaite continuité de service pour les applications nécessitant une disponibilité accrue ;
- Assistant et accompagnant les utilisateurs dans l'usage des outils numériques mis à disposition ;
- Assurant des prestations pour le compte de ses partenaires tels que les agences d'ingénierie publique.

A. Présentation des grandes évolutions 2022 – 2023, ainsi que des objectifs 2023 poursuivis par la Collectivité Européenne d'Alsace :

La Direction des Systèmes d'Information et du développement Numérique (DSIN) fait partie des directions pilotes en matière de convergence de la collectivité. À ce titre, les chantiers de convergences des applications numériques se sont poursuivis avec les mises en œuvre de solutions unifiées pour le laboratoire alsacien d'analyse ou la bibliothèque d'Alsace et le démarrage du projet de convergence du Système d'Information des Ressources Humaines. En parallèle, les chantiers d'amélioration du service aux usagers se poursuivent avec le nouveau site du Vaisseau, la mise en œuvre du système de vente en ligne pour la billetterie du Vaisseau et du Haut-Koenigsbourg.

Dans le même temps, elle continue de maintenir en mode opérationnel les parcs applicatifs historiques afin de répondre aux besoins des Directions métiers et de leurs utilisateurs, tout en assurant aux usagers une continuité de service des outils en ligne de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

L'exercice 2023 sera marqué par la poursuite des projets structurants initiés courant 2022, avec la fusion de l'annuaire d'entreprise, les travaux de déménagement des DataCenters historiques de Colmar et Strasbourg, la mise en place d'un outil convergé de gestion des tickets d'incidents de la DSIN (ITSM).

Concernant le volet applicatif, la convergence des systèmes d'information se poursuivra en 2023, avec notamment, la mise en œuvre du nouveau Système d'Information des Ressources Humaines, la convergence du système d'information des routes, de l'application de la PMI et celle de la gestion de courriers de la Collectivité.

INFORMATIQUE ET NUMERIQUE	BP 2022	BP 2023	BP 2023 - BP 2022 en €	BP 2023 - BP 2022 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses de fonctionnement	6 168 340,00	6 150 700,00	-17 640,00	-0,29	0,00
Dépenses d'investissement	6 387 700,00	6 944 450,00	556 750,00	+8,71	7 234 450,00
Total dépenses (A)	12 556 040,00	13 095 150,00	539 110,00	+4,29	7 234 450,00
Recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement	5 000,00	0,00	-5 000,00	-100	0,00
Total recettes (B)	5 000,00	0,00	-5 000,00	-100	0,00
Dépenses nettes (A-B)	12 551 040,00	13 095 150,00	544 110,00	+4,33	7 234 450,00

B. Présentation des programmes

Les opérations structurantes en **investissement** s'articulent autour :

- Des convergences de nos Systèmes d'informations :

Pour les ressources humaines - P238O001 avec un montant de 590 000 €, les premières dépenses relatives à la mise en œuvre du nouveau Système d'Information des Ressources Humaines et de ses interfaces avec les autres outils métiers.

Dans les domaines finances et ressources - P238O002 pour 383 000 €, la mise à jour de la gestion financière Grand Angle, la mise en œuvre d'un outil de gestion des services informatiques à la DSIN, la convergence de l'application de gestion du courrier, et l'acquisition d'une solution de gestion des obsolescences techniques.

Au niveau des routes - P238O003 à hauteur de 160 000 €, la convergence du système d'information routier sur le périmètre de l'Alsace, celle de la main courante embarquée au niveau des patrouilleurs, et une interface automatisée d'import dans l'outil GESCAR.

Concernant la politique sociale de la collectivité - P238O004 pour 795 950 €, la mise en place d'une solution convergée pour la PMI, l'acquisition d'une application de gestion des dossiers usagers pour la cité et le foyer de l'enfance, l'extension du logiciel MAIDIS sur le périmètre Alsace et la dématérialisation des échanges des documents de santé pour le CLAT, et d'un outil de gestion de plannings et de file d'attente pour la MDPH de la Collectivité européenne d'Alsace.

Dans la thématique culture et patrimoine - P238O009 pour 197 000 €, la mise en place d'un portail pour la bibliothèque d'Alsace, l'acquisition d'un logiciel de gestion des collections patrimoniales, l'ajout de nouveaux modules aux systèmes d'information des archives, et l'interfaçage d'Active 3D avec le Hub Agent.

Sur les autres secteurs applicatifs - P238O005 pour 235 000 €, le projet de convergence du système d'information géographique et des prestations pour le système décisionnel.

Dans la thématique Web - P238O010 pour 173 000 € le développement du site de la Collectivité européenne d'Alsace, du portail des archives et les prestations de développement externalisées.

- Des moyens pour garantir la performance, l'évolutivité et la sécurité des équipements :

Concernant les ressources utilisateurs - P238O006 pour 1 488 500 €, le renouvellement périodique du parc informatique des postes et des smartphones de la collectivité, la poursuite du déploiement de nouveaux copieurs, l'acquisition des matériels et logiciels liés au handicap, et les acquisitions de logiciels et petits matériels.

Pour l'infrastructure centrale - P238O007 pour 1 904 000 €, les abonnements logiciels liés à l'environnement Microsoft dont les licences Windows, office et outils en nuage, les éléments matériels et logiciels de sauvegarde et de sécurité pour les serveurs et utilisateurs, les éléments de visioconférence et la mise en œuvre des nouveaux DataCenters.

Concernant les connexions réseaux et télécommunication - P238O008 à hauteur de 390 000 €, le renouvellement de téléphones fixes et l'acquisition de nouveaux téléphones mobiles, la mise en place de la solution de Softphonie – téléphonie logicielle adossée au poste informatique adapté au Flex office.

Enfin concernant l'efficience et la sécurité du SI - P238O012 avec 628 000 €, l'abonnement à la solution antivirus de dernière génération, l'acquisition d'outils de supervision et protection du SI, et le démarrage du projet de gestion des identités et des accès (IAM).

En section de fonctionnement, les axes de dépenses s'articulent au travers de différentes thématiques :

- La maintenance et les abonnements pour maintenir les matériels et solutions pour 2 105 000 € ;
- Des prestations liées aux solutions techniques et applicatives tant pour l'expertise que pour l'infogérance, à hauteur de 1 913 500 € ;
- Des frais de télécommunications pour les utilisateurs et les élus pour 1 685 000 € ;
- L'acquisition de petites fournitures et accessoires informatiques pour 125 000 € ;
- Des études, des formations techniques et l'hébergement de solutions applicatives pour un volume de crédit de 322 200 €.

IV. LA COMMUNICATION

A/ Présentation des grandes évolutions 2022 – 2023, ainsi que les objectifs 2023 poursuivis par la Collectivité Européenne d'Alsace :

Les deux premières années d'existence de la CeA ont été consacrées à la mise en convergence de la politique de communication, à l'échelle de la nouvelle collectivité, avec un fort investissement sur le web (refonte des sites internet et intranet, mise en place de la plateforme « mon avis citoyen », etc). L'activité événementielle, en raison de la poursuite de la crise sanitaire jusqu'au printemps 2022, est restée plutôt sobre malgré tous les événements et manifestations envisagés. A titre d'exemple, la consultation citoyenne qui s'est achevée en février 2022 a été réalisée à budget constant.

Malgré tout, les enjeux de communication restent intacts, la Collectivité européenne d'Alsace étant encore méconnue d'un certain nombre de nos concitoyens. Elle doit pouvoir accentuer sa visibilité et se faire connaître de tous les Alsaciens (compétences, missions, actions menées, etc.) pour leur permettre de comprendre les bénéfices pour chacun d'eux de son action au quotidien. Cette visibilité se manifestera notamment par l'accueil à Strasbourg des Assises des Départements de France à l'automne 2023 ; cette manifestation, qui n'intervient qu'une fois dans l'histoire d'une collectivité, est une réelle opportunité de mettre à l'honneur le territoire alsacien sur le plan national.

Certains postes de dépenses sont incompressibles et notamment ceux liés au Magazine Toute l'Alsace (marchés d'impression, d'ensachage et de distribution) dont l'enveloppe budgétaire représente environ 45% du budget total dédié à la communication, notamment en raison d'une augmentation des prévisions de dépenses sur ce poste, le coût du papier connaissant une évolution exponentielle depuis fin 2021.

Le budget augmente de 699 500 € en raison du provisionnement nécessaire lié à l'imprévision du coût du papier et à l'accueil des Assises des Départements de France ; sans ces deux postes de dépenses exceptionnelles, le budget 2023 de la communication aurait été en baisse par rapport au BP 2022 (-3,2%).

	BP 2022	OB 2023	OB 2023 - BP 2022 en €	OB 2023 - BP 2022 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses de fonctionnement	2 170 000,00	3 049 500,00	879 500,00	40,53 %	0,00
Dépenses d'investissement	30 000,00	100 000,00	70 000,00	233,33 %	0,00
Total dépense (A)	2 200 000,00	3 149 500,00	959 500,00	43,16%	0,00
Recettes de fonctionnement	1 900,00	251 900,00	250 000,00	0,00	0,00
recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes (B)	1 900,00	251 900,00	250 000,00		0,00
Dépenses nettes (A-B)	2 198 100,00	2 897 600,00	699 500,00		0,00

B/ Présentation des secteurs ou programmes

Il est proposé d'affecter au programme au P230 Photos et vidéos une enveloppe de 85 000 € en dépenses et 1 900 € en recettes.

Cette enveloppe permet de couvrir les besoins courants (fonctionnement à hauteur de 65 000 € pour les rémunérations d'intermédiaires et prestations de service destinées à renforcer les banques d'images de la collectivité, maintenance des matériels, renouvellement des consommables) et d'assurer le remplacement des matériels défectueux (investissement à hauteur de 20 000 €).

Les recettes (1 900 €) correspondent à la cession de droits d'images propriétés de la Collectivité.

Il est proposé d'affecter au programme P231 Communication une enveloppe de 1 420 500 € en dépenses.

Sont concernées les frais de fonctionnement liés aux opérations de communication internes et externes, et plus particulièrement l'édition du Magazine Toute l'Alsace (impression, ensachage, livraison) qui représente 99% du budget de cette enveloppe (et 45% du budget total communication de la Collectivité). Ce budget est en augmentation en raison du provisionnement nécessaire lié à l'imprévision du coût du papier, calculé sur la base de l'évolution observée depuis fin 2021 (sous réserve d'un maintien de cette évolution dans les proportions actuelles).

Il est proposé d'affecter au programme P232 Média digital, relations presse et partenariats une enveloppe de 544 000 € en dépenses.

Sont couverts en section de fonctionnement :

- Les relations presse : contrats divers, en forte diminution
- Le médiaplanning : contrats de prestations de service d'accompagnement stratégique à la promotion et promotion effective des opérations de communication de la Collectivité européenne d'Alsace
- Le web et les réseaux sociaux : contrats de prestations de service

Ce budget est en diminution rapport au BP 2022, notamment sur les contrats presse et les dépenses liées au web et réseaux sociaux qui sont rationalisées et mises en convergence à l'échelle alsacienne.

Il est proposé d'affecter au programme P233 Evènementiel une enveloppe de 1 100 000 € en dépenses et 250 000€ en recettes, à destination :

- des prestations de service et toutes dépenses relatives à l'organisation de manifestations et d'évènementiels pour la collectivité, y compris pour le renouvellement des matériels obsolètes (80 000 € en investissement)
- des achats d'objets promotionnels logotés CeA (ex : masques, stylos, etc.)
- de l'organisation des Assises des Départements de France à l'automne 2023.

Sont concernées toutes les manifestations organisées par la CeA ou participations à des évènementiels de grande envergure (locations espaces et stands, animation, etc.), tant à destination des agents que des partenaires et du grand public. Il est entièrement corrélé à la stratégie ambitieuse de communication de la CeA et s'explique par la reprise progressive depuis le printemps 2022 d'évènements non tenus durant la crise sanitaire. Ces opérations contribuent à faire connaître la collectivité et à en améliorer la visibilité (foire européenne, Folies Flore, Trophée des entreprises, Salons des maires, etc.).

L'organisation et l'accueil des Assises des Départements de France à l'automne 2023 constituent une opération évènementielle d'envergure qui permettra de mettre en valeur le territoire alsacien et d'en accroître la visibilité à l'échelle nationale. Des recettes à hauteur de 250 000 € sont envisagées, la vente des stands du village partenaires et le droit d'inscription des congressistes bénéficiant directement à la collectivité.

V. LE CABINET

A/ Présentation des grandes évolutions 2022-2023, ainsi que les objectifs 2023 poursuivis par la Collectivité Européenne d'Alsace :

L'exercice 2022 a encore fortement été impacté par le contexte sanitaire au 1er trimestre, qui explique une exécution budgétaire inférieure aux prévisions. Seules les dépenses incompressibles ont été exécutées à hauteur du budget prévisionnel : indemnités de fonction des élus, moyens des groupes politiques, participations et cotisations obligatoires, etc.. Les autres dépenses ont été réduites au strict minimum ; des efforts conséquents ont notamment été faits sur les dépenses protocolaires qui, au vu d'une reprise d'activité intense à compter du printemps, auraient dû être plus élevées (seuls 53% des crédits ont été dépensés sur 9 mois).

La quasi-totalité des postes de dépenses sont incompressibles et restent à hauteur du BP 2022.

Une baisse de 0,32% du budget prévisionnel du Cabinet est cependant envisagée :

Les dépenses liées au Jumelage avec le Lot-et-Garonne se limiteront en 2023 aux frais de déplacement de la délégation alsacienne qui sera cette année accueillie à Agen, à savoir 5 000 € en lieu et place des 25 000 € prévus au BP 2022, lors de l'accueil de la délégation lot-et-garonnaise.

Il est à noter une réaffectation du programme P247 relative au Conseil de Développement dans le budget de l'administration générale à compter de l'exercice 2023 (les données du BP 2022 présentées ci-dessous sont donc présentées sans le programme P247, pour une meilleure visibilité de l'évolution entre 2022 et 2023)

	BP 2022	OB 2023	OB 2023 - BP 2022 en €	OB 2023 - BP 2022 en %	AP/AE Nouvelles
Dépenses de fonctionnement	6 252 423,19	6 232 423,19	- 20 000,00	-0,32%	0,00
Dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépense (A)	6 252 423,19	6 232 423,19	- 20 000,00	-0,32%	0,00
Recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes (B)	0,00	0,00	0,00		0,00
Dépenses nettes (A-B)	6 252 423,19	6 232 423,19	- 20 000,00		0,00

B/ Présentation des programmes rattachés à la politique

Il est proposé d'affecter au programme P001 une enveloppe de 6 069 923,19 € pour les dépenses de fonctionnement relatives aux élus, groupes politiques et anciens élus :

- élus : indemnités de fonction, frais de déplacement, frais pédagogiques de formation, moyens (coupes, médaille de la vie alsacienne, etc.)
- groupes politiques : salaires des collaborateurs
- Protocole : repas, prestations de service et évènementiels, gerbes et annonces, jumelage Lot-et-Garonne
- participations obligatoires aux associations haut-rhinoise et bas-rhinoise d'anciens conseillers généraux et départementaux

Les dépenses obligatoires sans marges de manœuvre possibles (indemnités de fonction des élus, frais pédagogiques de formation, groupes politiques, participations obligatoires aux associations haut-rhinoise et bas-rhinoise d'anciens conseillers généraux et départementaux) n'évoluent pas (5 764 923,19 €).

Tous les autres postes de dépenses n'évoluent pas, à l'exception de l'enveloppe affectée au jumelage avec le Lot et Garonne qui est réduite à 5 000 € pour couvrir les frais de déplacement de la délégation alsacienne qui se rendra cette année à Agen, après avoir accueilli la délégation lot-et-garonnaise en 2022.

Il est proposé d'affecter au programme P002 Assemblée une enveloppe de 162 500 €, pour :

- Les dépenses de secours aux anciens combattants
- les cotisations obligatoires aux différents organismes en lien avec les élus (ADF / IFET)

Ces dépenses de fonctionnement sont incompressibles et n'évoluent pas.

VI. LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Les propositions budgétaires 2023 relatives aux concours divers et aux frais de représentation pour un montant total de 117 000 € sont les suivantes :

- Cotisation à l'association de soutien pour l'exercice des responsabilités départementales et locales (ASERDEL) : 17 000 € (P0020006) ;
- Gestion d'événements et de convivialité pour les délégations territoriales (P0020007) et les directions générales adjointes (P0020010) : 50 000 € ;
- Conseil de développement (transfert de ligne budgétaire du Cabinet à la Direction générale des services) : 50 000 € (P2470001).

	BP 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2021 en €	BP 2023 / BP 2021 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	72 000,00	117 000,00	45 000,00	62,50%	
Dépenses d'investissement			0,00		
Total dépenses (A)	72 000,00	117 000,00	45 000,00	62,50%	0,00
Recettes de fonctionnement			0,00		
Recettes d'investissement			0,00		
Total Recettes (B)	0,00	0,00	0,00		0,00
Dépenses nettes (A-B)	72 000,00	117 000,00	45 000,00	62,50%	

VII. LA DIRECTION DES SERVICES DE L'ASSEMBLEE

A. Présentation des grandes évolutions 2022 – 2023, ainsi que des objectifs 2023 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace

La Direction des Services de l'Assemblée (DSA) assure à Colmar et à Strasbourg la préparation, le déroulement et le suivi des réunions publiques du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Commission permanente ainsi que les réunions des Commissions. Elle prépare et actualise le calendrier des réunions de l'Assemblée et des Commissions. La DSA assure également la gestion des indemnités des Conseillers d'Alsace et coordonne l'ensemble des représentations du Conseil et du Président de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des organismes extérieurs.

La Direction des services de l'Assemblée est également la Direction métier et l'administrateur fonctionnel de l'ensemble des logiciels « Assemblées » à savoir :

- CeActes et CeActes ELUS : préparation, validation et envoi des dossiers des séances du Conseil et de la Commission permanente aux Conseillers d'Alsace et au contrôle de légalité ;
- Bases de données des élus ;
- Logiciel des « missions confiées » ou des représentations au sein des organismes extérieurs.

La Direction des Services de l'Assemblée va poursuivre en 2023, avec l'appui de la Direction des Systèmes d'Information et du Développement Numérique, la numérisation des procédures et l'interface avec d'autres logiciels métiers de la Collectivité européenne d'Alsace.

	BP 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2021 en €	BP 2023 / BP 2021 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	547 327,27	545 000,00	-2 327,27	-0,43%	
Dépenses d'investissement	95 394,00	13 413,00	-81 981,00	-85,94%	13 413,00
Total dépenses (A)	642 721,27	558 413,00	-84 308,27	-13,12%	13 413,00
Recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00		
Recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00		
Total Recettes (B)	0,00	0,00	0,00		0,00
Dépenses nettes (A-B)	642 721,27	558 413,00	-84 308,27	-13,12%	

B. Présentation des programmes

Le projet de budget des Assemblées pour l'année 2023 s'élève à 558 413 €.

Le projet de budget de la Direction des Services de l'Assemblée (DSA) pour l'année 2023 s'élève à 545 000 € en fonctionnement et 13 413 € en investissement.

Cette proposition de budget rassemble les crédits prévus pour la transcription des débats des réunions publiques du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace et du Conseil de Développement Economique et Social ainsi que les crédits du fonds d'intervention alsacien (FIA). Le FIA comprend une enveloppe territoriale et quarante dotations cantonales de fonctionnement.

Ces dotations permettent aux élus d'attribuer des aides qui n'entrent pas dans les autres dispositifs créés par la Collectivité européenne d'Alsace, pour soutenir des projets présentant un intérêt cantonal ou infra cantonal, en lien avec les domaines d'action de la Collectivité européenne d'Alsace.

Dans le cadre du budget primitif 2023, il est proposé que l'enveloppe territoriale soit dotée de 130 000 € et les 40 dotations cantonales de fonctionnement de 10 000 € chacune par an.

Actuellement il existe encore en investissement, un montant maximal de 13 413 € de subventions à verser. Ces aides ont été accordées par la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin en 2019 et 2020 au titre de l'ancien Fonds de Soutien à la Vie Locale du Bas-Rhin et sont gérées par la Direction des services de l'Assemblée. Un délai est prévu afin de permettre aux associations retardataires de présenter les factures en vue du paiement de la subvention.

VIII. L'IMMOBILIER ET LES MOYENS GENERAUX

La structuration du budget primitif 2023 s'articule autour des grandes thématiques suivantes :

A. L'immobilier des collèges

B. L'immobilier des autres bâtiments

C. Les moyens généraux

D. Le Foncier (budget de la Direction appui et ressources de la DGA Ressources)

E. Le service information veille (budget de la Direction appui et ressources de la DGA Ressources).

Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule les grandes masses et évolutions budgétaires concernées :

SYNTHESE DIMG - DAPI RESSOURCES	BP 2022 (y compris reports)	BP 2023	BP 2023 /BP 2022 en €	Ecart BP 2023 / BP 2022	Variation AP/AE
Dépenses Fonctionnement	25 817 994,90	34 246 800,00	8 428 805,10	32,65%	
Dépenses Investissement	99 331 616,65	106 670 979,68	7 339 363,03	7,39%	2 104 619,87
total Dépenses (A)	125 149 611,55	140 917 779,68	15 768 168,13	12,60%	2 104 619,87
Recettes Fonctionnement	2 962 484,42	3 198 300,00	235 815,58	7,96%	
Recettes Investissement	16 235 135,14	22 963 969,77	6 728 834,63	41,45%	10 693 685,22
total Recettes (B)	19 197 619,56	26 162 269,77	6 964 650,21	36,28%	10 693 685,22
Dépense nette (A-B)	105 951 991,99	114 755 509,91			

A. IMMOBILIER COLLEGES (CDR 29)

En 2023, la Collectivité européenne d'Alsace va poursuivre son ambitieux programme d'investissement dans les collèges qui s'organise à la fois autour de constructions neuves et d'extensions, pour répondre aux évolutions de la carte scolaire, mais également de restructurations lourdes et de mises en conformité sur l'ensemble du territoire.

Des objectifs de performance ambitieux seront fixés pour chaque opération de construction, rénovation ou maintenance afin de doter la Collectivité d'un parc de bâtiments sobres et innovants. Le recours aux énergies renouvelables et réseaux de chaleur ainsi que le déploiement du photovoltaïque seront systématisés et une attention particulière sera portée au confort d'été ainsi qu'à la qualité de l'air.

IMMOBILIER - COLLEGES (CdR 29)	BP 2022 (y compris reports)	BP 2023	Ecart BP 2023/BP 2022 en €	Ecart BP 2023/BP 2022 en %	Variation AP/AE
Dépenses Fonctionnement	4 457 301,52	4 675 000,00	217 698,48	4,88%	
Dépenses Investissement	66 586 211,78	74 696 642,67	8 110 430,89	12,18%	1 000 000,00
Total Dépenses (A)	71 043 513,30	79 371 642,67	8 328 129,37	11,72%	1 000 000,00
Recettes Fonctionnement	0,00	0,00	0,00		
Recettes Investissement	12 830 870,00	17 096 201,63	4 265 331,63	33,24%	10 693 685,22
Total Recettes (B)	12 830 870,00	17 096 201,63	4 265 331,63	33,24%	10 693 685,22
Dépense nette (A-B)	58 212 643,30	62 275 441,04			

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- PROGRAMME FONCTIONNEMENT BATIMENTS COLLEGES (P205) : 4 675 000 €

Ce programme intègre le budget d'externalisation des prestations de nettoyage, de plonge et d'entretien des espaces verts dans les collèges haut-rhinois pour un montant de 3 250 000 € ainsi que les dépenses d'entretien et de petite maintenance dans les collèges qui ne peuvent mobiliser des crédits d'investissement en raison de leur nature, pour un montant de 1 425 000 €.

2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- **74 696 642,67 € de CP**
- **1 000 000 € d'AP nouvelles et complémentaires**

- PROGRAMME COLLEGES CONSTRUCTIONS OU RESTRUCTURATIONS GLOBALES (P199) 28 605 587,53 € DE CP

Parmi les opérations inscrites sur ce programme en 2023, on peut citer les opérations de restructuration du collège de BISCHHEIM Le Ried (4 500 000 €), du collège de BISCHWILLER (4 000 000 €), du collège d'ECKBOLSHEIM (2 500 000 €) et du collège Villon de MULHOUSE (1 500 000 €).

- PROGRAMME COLLEGES RESTRUCTURATIONS PARTIELLES (P200) : 30 794 348,05 € DE CP

Parmi les opérations regroupées au sein de ce programme en 2023, on peut relever la restructuration du collège St-Exupéry de MULHOUSE (4 000 000 €), du collège Kléber de HAGUENAU (2 500 000 €) et du collège de REICHSHOFFEN (2 000 000 €).

- PROGRAMME COLLEGES MAINTENANCE LOURDE (P201) : 10 750 707,09 € DE CP

Ce programme permettra la réalisation de travaux de maintenance lourde inscrits au programme pluriannuel d'investissement dans les collèges, parmi lesquels des travaux de rénovation des enveloppes, structures et revêtements des bâtiments pour un montant de 4 900 000 € et de mise en sécurité et accessibilité pour un montant de 3 986 707,09 €.

➤ PROGRAMME COLLEGES PETITES OPERATIONS (P202) : 2 361 000 € DE CP

Ce budget permettra la réalisation de petites opérations inscrites au programme pluriannuel d'investissement dans les collèges : 1 574 000 € seront consacrés aux surfaces d'enseignement et 787 000 € aux espaces d'accompagnement.

➤ PROGRAMME COLLEGES NON PROGRAMME (P203) : 2 185 000 € DE CP

Ce budget, d'un montant moyen de 15 000 € par collège permettra la réalisation des travaux n'ayant pu être anticipés lors du travail de programmation et faisant suite à des pannes d'équipements, des sinistres ou encore des besoins imprévus des établissements.

3. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

➤ **17 096 201,63 € de CP**

➤ **10 693 685,22 € d'AP nouvelles et complémentaires**

La Collectivité européenne d'Alsace poursuit son action relative à la performance énergétique avec des opérations de rénovation de son patrimoine, le renforcement de l'isolation des bâtiments existants, l'amélioration des équipements de chauffage et de ventilation et le recours aux énergies renouvelables.

Plusieurs projets axés sur cette thématique ont été subventionnés dans le cadre de différents dispositifs : FEDER, Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID), Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ...

La Collectivité européenne d'Alsace bénéficie également d'autres soutiens qui viennent abonder les recettes : ANRU (collège Strasbourg Solignac), Fonds ministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), (sécurisation des collèges), France Relance (internat d'excellence).

➤ PROGRAMME COLLEGES CONSTRUCTIONS OU RESTRUCTURATIONS GLOBALES (P199) : 3 833 266,63 € DE CP

Ces recettes correspondent au versement de subventions de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental, notamment pour les projets de WINTZENHEIM, Kennedy MULHOUSE, ROUFFACH et de fonds européens pour les collèges de BRUMATH et HOERDT ainsi qu'au versement de la participation de la ville de KEMBS au projet de construction d'un gymnase sur l'emprise du nouveau collège.

➤ PROGRAMME COLLEGES RESTRUCTURATIONS PARTIELLES (P200) : 2 870 630 € DE CP

Ces recettes correspondent au versement de subventions de l'Etat dans le cadre de la DSID et de la DSIL, notamment pour les travaux aux Collèges St-Exupéry MULHOUSE, de HEGENHEIM, et pour les travaux de l'Agenda d'Accessibilité Programmée. Est également prévu un versement au titre des fonds FEDER pour le collège de REICHSHOFFEN.

Enfin, sont budgétées la participation de l'Eurométropole de STRASBOURG à la restructuration de la demi-pension du collège Truffaut de STRASBOURG et celle de la Communauté de Communes de WINGEN SUR MODER au titre de la création d'un périscolaire au collège.

➤ PROGRAMME COLLEGES MAINTENANCE LOURDE (P201) : 702 971 € DE CP

Ces recettes correspondent au versement de subventions de l'Etat dans le cadre de la DSID et DSIL, notamment pour les travaux de rénovation thermique dans les collèges de STRASBOURG L. Weiss, ENSISHEIM, FERRETTE, OTTMARSHEIM et VILLAGE NEUF.

➤ PROGRAMME COLLEGES PETITES OPERATIONS (P202) : 86 822 € DE CP

Cette recette correspond au versement de la subvention France Relance allouée au titre du projet d'internat d'excellence du collège Torenberg-Heiligenstein de BARR.

➤ PROGRAMME COLLEGES RECETTES (P204) : 9 602 512 € DE CP

Ce programme correspond à la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges versée annuellement par l'Etat.

B. IMMOBILIER AUTRES BATIMENTS (CDR 27)

La Collectivité maintient son objectif de développement des implantations territoriales avec notamment le projet de Maison du territoire Nord à HAGUENAU, le regroupement des services de la Solidarité à ST LOUIS, ainsi que le regroupement des services sociaux au sein de l'ancienne gare de CERNAY.

Par ailleurs, plusieurs opérations d'envergure sont engagées dans les centres techniques routiers, dont les restructurations des implantations de WASSELONNE et SCHIRMECK.

Des objectifs de performance ambitieux seront fixés pour chaque opération de construction, rénovation ou maintenance afin de doter la Collectivité d'un parc de bâtiments sobres et innovants. Le recours aux énergies renouvelables et réseaux de chaleur ainsi que le déploiement du photovoltaïque seront systématisés et une attention particulière sera portée au confort d'été ainsi qu'à la qualité de l'air.

IMMOBILIER (CdR 27)	BP 2022 (y compris reports)	BP 2023	Ecart BP 2023 /BP 2022 en €	Ecart BP 2023 / BP 2022	Variation AP/AE
Dépenses Fonctionnement	9 750 281,62	17 072 000,00	7 321 718,38	75,09%	
Dépenses Investissement	28 025 404,87	28 143 037,01	117 632,14	0,42%	1 104 294,68
Total Dépenses (A)	37 775 686,49	45 215 037,01	7 439 350,52	19,69%	1 104 294,68
Recettes Fonctionnement	4 742,00	0,00	-4 742,00	-100,00%	
Recettes Investissement	2 843 265,14	5 427 768,14	2 584 503,00	90,90%	0,00
Total Recettes (B)	2 848 007,14	5 427 768,14	2 579 761,00	90,58%	0,00
Dépense nette (A-B)	34 927 679,35	39 787 268,87			

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 17 072 000 €

POLITIQUE ADMINISTRATION GESTION SERVICES : 17 052 000 €

a. SECTEUR BATIMENTS DEPARTEMENTAUX : 16 985 000 €

➤ PROGRAMME BATIMENTS FONCTIONNEMENT (P026) : 16 885 000 €

Ce programme intègre notamment les prestations de nettoyage des locaux pour un montant de 3 100 000 €, les dépenses de fluides et énergie à hauteur de 9 690 000 € (Fourniture électricité, gaz, chauffage urbain, eau et fuel domestique) en hausse de 258 % en raison de l'augmentation des prix du marché, ainsi que les dépenses relatives aux contrats de maintenance et contrôles périodiques réglementaires des bâtiments pour 2 400 000 €.

➤ PROGRAMME MAISON DE L'ALSACE A PARIS (P032) : 100 000 €

b. SECTEUR RESSOURCES HUMAINES

➤ PROGRAMME MAISON VACANCES WANGENBOURG (P246) : 67 000 €

Ce programme permet d'assurer l'entretien et la maintenance des installations techniques du site.

POLITIQUE ENVIRONNEMENT – SECTEUR TRANSITION ENERGETIQUE

➤ PROGRAMME TRANSITION ENERGETIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE (P229) : 20 000 €

2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

➤ **28 143 037,01 € de CP**

➤ **1 104 294,68 € d'AP nouvelles et complémentaires**

POLITIQUE ACTION SOCIALE DE PROXIMITE – SECTEUR IMMOBILIER CMS : 1 719 355,05 € de CP

➤ PROGRAMME IMMOBILIER CMS RESTRUCTURATIONS GLOBALES (P143) : 1 354 441,05 € DE CP

Parmi les opérations regroupées au sein de ce programme en 2023, on peut relever le projet de regroupement des services au sein de l'ancienne gare de CERNAY (424 441,05 €), le regroupement des services de la solidarité de Guebwiller (320 000 €) et le CMS de ST LOUIS dans la ZAC Concorde (550 000 €).

➤ PROGRAMME IMMOBILIER CMS RESTRUCTURATIONS PARTIELLES (P144) : 199 720 € DE CP

En 2023, ce programme comprend notamment le projet de réhabilitation de l'immeuble Drouot à MULHOUSE (139 720 €).

➤ PROGRAMME IMMOBILIER CMS MAINTENANCE LOURDE (P145) : 165 194 € DE CP

POLITIQUE ADMINISTRATION GESTION SERVICES-SECTEUR BÂTIMENTS DEPARTEMENTAUX : 10 203 102,43 € de CP

➤ PROGRAMME BATIMENTS FONCTIONNEMENT (P026) : 320 000 € DE CP

➤ PROGRAMME CONSTRUCTIONS RESTRUCTURATIONS GLOBALES (P027) : 4 140 544,43 € DE CP

Parmi les opérations inscrites sur ce programme en 2023, on peut relever la réalisation de la Maison du territoire nord au sein de l'îlot Foch à HAGUENAU (2 600 000 €), la création d'un pôle d'accueil et de regroupement des services à COLMAR (600 000 €) et la modernisation de l'hôtel de la CeA de Strasbourg (700 000 €).

➤ PROGRAMME BATIMENTS RESTRUCTURATIONS PARTIELLES (P028) : 2 215 058 € DE CP

En 2023, ce programme comprend notamment la restructuration du pôle social Verdon de STRASBOURG (1 800 000 €).

➤ PROGRAMME BATIMENTS MAINTENANCE LOURDE (P029) : 2 004 000 € DE CP

Ce programme permettra la réalisation de travaux de maintenance lourde inscrits au programme pluriannuel d'investissement, parmi lesquels des travaux sur les réseaux, fluides et énergie pour un montant de 600 000 € et rénovation des enveloppes, structures et revêtements des bâtiments pour un montant de 540 000 €.

➤ PROGRAMME BATIMENTS PETITES OPERATIONS (P030) : 392 500 € DE CP

➤ PROGRAMME BATIMENTS NON PROGRAMME (P031) : 581 000 € DE CP

Ce budget, permettra la réalisation des travaux n'ayant pu être anticipés lors du travail de programmation et faisant suite à des pannes d'équipements, des sinistres ou encore des besoins imprévus des établissements.

➤ PROGRAMME MAISON DE L'ALSACE A PARIS (P032) : 550 000 € DE CP

Dans le cadre de la récupération de la TVA sur cette opération, ce programme permet principalement des écritures comptables à réaliser lors de la production des justificatifs d'emploi des avances versées au mandataire de l'opération, voire accessoirement lors de dépenses directement faites par le Département. Cette inscription est le pendant HT des crédits prévus en TTC sur les recettes.

POLITIQUE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE – SECTEUR PROTECTION DES MINEURS

➤ PROGRAMME TRAVAUX IMMOBILIERS PROTECTION DE L'ENFANCE (P130) : 786 884 € DE CP

Parmi les opérations regroupées au sein de ce programme en 2023, on peut relever la restructuration du Foyer de l'Enfance à Strasbourg (750 000 €).

POLITIQUE ATTRACTIVITE TERRITOIRES – SECTEUR MONTAGNE

➤ PROGRAMME AMENAGEMENT DE LA MONTAGNE (P061) : 416 000 € DE CP ; 1 104 294,68 € D'AP COMPLEMENTAIRE

Cette opération regroupe des études et travaux d'aménagement du domaine nordique, des travaux intérieurs au Chalet de secours ainsi que des études sur le pôle ROTHLACH au Champ du Feu.

POLITIQUE CULTURE ET PATRIMOINE : 5 562 695,53 € de CP

a. SECTEUR CREATION ET DIFFUSION CULTURELLE

➤ PROGRAMME OPERATEURS CULTURELS (P162) : 2 750 000 € DE CP

Ce programme permettra en particulier la réalisation des travaux de renfort du hangar Parapluie du Carreau Rodolphe de UNGERSHEIM pour un montant de 2 100 000 €.

b. SECTEUR FILIERE CASTRALE ET HAUT-KOENIGSBOURG (HK)

➤ PROGRAMME IMMOBILIER HK (P191) : 2 192 695,53 € DE CP

Parmi les opérations regroupées au sein de ce programme en 2023, on peut relever la rénovation du Bastion de l'Etoile (2 000 000 €).

c. SECTEUR LECTURE PUBLIQUE

➤ PROGRAMME IMMOBILIER LECTURE PUBLIQUE (P174) : 560 000 € DE CP

Ce budget intègre notamment l'opération de reconstruction de la Bibliothèque Départementale de Sarre-Union pour un montant de 500 000 € en 2023.

d. SECTEUR ARCHIVES

- PROGRAMME IMMOBILIER ARCHIVES (P161) : 60 000 € DE CP

e. SECTEUR CULTURE SCIENTIFIQUE

- PROGRAMME IMMOBILIER VAISSEAU (P178) : NEANT

POLITIQUE ENVIRONNEMENT - SECTEUR TRANSITION ENERGETIQUE

- PROGRAMME TRANSITION ENERGETIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE (P229) : 3 000 000 € DE CP

Ce programme permettra la mise en place d'installations photovoltaïques sur une vingtaine de sites de la Collectivité, y compris les travaux préalables de rénovation de toitures, au cours de l'année 2023.

POLITIQUE INFRASTRUCTURES - SECTEUR ENTRETIEN ET EXPLOITATION : 6 455 000 € de CP

- PROGRAMME IMMOBILIER ROUTES - RESTRUCTURATIONS GLOBALES (P092) : 5 010 000 € DE CP

Parmi les opérations regroupées au sein de ce programme en 2022, on peut relever les projets de reconstruction des CEI de WASSELONNE (2 000 000 €) et de SCHIRMECK (2 950 000 €).

- PROGRAMME IMMOBILIER ROUTES - RESTRUCTURATIONS PARTIELLES (P093) : 1 445 000 € DE CP

Ce programme permettra notamment la poursuite des projets de restructuration du CEI de SARRE-UNION.

3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : NEANT

4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- **5 427 768,14 € de CP**
- **AP nouvelles et complémentaires : NEANT**

POLITIQUE ACTION SOCIALE DE PROXIMITE : 625 000 € de CP

POLITIQUE ADMINISTRATION GESTION DES SERVICES - SECTEUR BATIMENTS DEPARTEMENTAUX : 1 034 389 € de CP

- PROGRAMME BATIMENTS CONSTRUCTIONS ET RESTRUCTURATIONS GLOBALES (P027) : 394 389 € DE CP
- PROGRAMME BATIMENTS CONSTRUCTIONS ET RESTRUCTURATIONS PARTIELLES (P028) : 40 000 € DE CP
- PROGRAMME MAISON DE L'ALSACE A PARIS (P032) : 600 000 € DE CP

Dans le cadre de la récupération de la TVA sur cette opération, ce programme permet des écritures comptables à réaliser lors de la production des justificatifs d'emploi des avances versées au mandataire de l'opération, voire accessoirement lors de dépenses directement faites par le Département.

POLITIQUE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

- PROGRAMME IMMOBILIER PROTECTION DE L'ENFANCE (P130) : 485 114 € DE CP

Cette recette correspond au versement d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental pour les travaux de mise aux normes de la cuisine et la blanchisserie de la Pouponnière Caroline BINDER de COLMAR.

POLITIQUE CULTURE ET PATRIMOINE – SECTEUR CREATION ET DIFFUSION

- PROGRAMME OPERATEURS CULTURELS (P162) : 83 265,14 € DE CP

POLITIQUE ENVIRONNEMENT – TRANSITION ENERGETIQUE

- PROGRAMME TRANSITION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE (P229) : 3 000 000 € DE CP

Cette recette correspond au versement d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental, notamment pour les travaux de mise en place d'installations photovoltaïques sur les bâtiments de la Collectivité.

POLITIQUE INFRASTRUCTURES – SECTEUR ENTRETIEN ET EXPLOITATION : 200 000 € de CP

- PROGRAMME IMMOBILIER ROUTES – RESTRUCTURATIONS GLOBALES (P092) : 200 000 € DE CP

C. MOYENS GENERAUX (CDR14)

En termes de moyens généraux, l'année 2023 sera marquée par l'internalisation de la dotation des Equipements de Protection Individuel des Agents techniques des collèges. Cette internalisation permettra d'assurer une dotation homogène entre l'ensemble des agents des 147 collèges contribuant ainsi à la valorisation de la Collectivité, au renforcement du sentiment d'appartenance et à la garantie d'avoir des équipements répondant aux normes de sécurité en vigueur, correspondant aux risques professionnels encourus. Elle sera aussi l'occasion de poursuivre le travail de mise au point et d'optimisations dans le cadre de la mise en place du fonctionnement de la nouvelle collectivité sur l'ensemble de son territoire.

MOYENS GENERAUX - LOGISTIQUE (CdR 14)	BP 2022 (y compris reports)	BP 2023	Ecart BP 2023 /BP 2022 en €	Ecart BP 2023 / BP 2022	Variation AP/AE
Dépenses Fonctionnement	5 388 589,40	6 160 120,00	771 530,60	14,32%	
Dépenses Investissement	510 000,00	620 000,00	110 000,00	21,57%	0,00
Total Dépenses (A)	5 898 589,40	6 780 120,00	881 530,60	14,94%	0,00
Recettes Fonctionnement	60 937,88	10 000,00	-50 937,88	-83,59%	
Total Recettes (B)	60 937,88	10 000,00	-50 937,88	-83,59%	
Dépense nette (A-B)	5 837 651,52	6 770 120,00			

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

POLITIQUE ADMINISTRATION GESTION SERVICES : 6 160 120 €

a. SECTEUR FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

➤ PROGRAMME CABINET ELUS (P001): 30 000 €

b. SECTEUR MOYENS GENERAUX : 6 050 120 €

➤ PROGRAMME RESTAURATION AGENTS (P004) : 200 000 €

Ce programme correspond à la participation de la Collectivité aux frais de repas pris aux restaurants administratifs de l'Hôtel du Département et de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail à Strasbourg. Une revalorisation de la participation employeur à destination des agents est prévue à partir de janvier 2023.

➤ PROGRAMME LOGISTIQUE (P034) : 5 821 120 €

Ce programme intègre en particulier le budget de la flotte des véhicules de services de la Collectivité (2 306 000 €), la dotation des Equipements de Protection Individuelle (1 200 000 €), l'affranchissement et les tournées du courrier (1 000 000 €), et la reprographie (900 000 €). Le montant 2023 de la dotation des Equipements de Protection Individuelle inclut celle des 1 250 Agents Techniques des Collèges.

➤ PROGRAMME EQUIPEMENTS (P035) : 29 000 €

Ce programme permet d'assurer la maintenance du mobilier, du gros électroménager et des divers équipements des services de la Collectivité.

c. SECTEUR RESSOURCES HUMAINES

➤ PROGRAMME MAISON DE VACANCES WANGENBOURG (P246) : 80 000 €

Ce programme permet d'assurer l'achat des produits d'entretien, de l'alimentation ainsi que des prestations de blanchisserie.

2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 620 000 € DE CP

➤ PROGRAMME LOGISTIQUE (P034) :

➤ 60 000 € de CP

➤ PROGRAMME EQUIPEMENTS (P035)

➤ 510 000 € de CP

Ce budget correspond aux acquisitions de mobiliers, équipements divers et gros électroménager pour l'ensemble des services de la Collectivité.

➤ PROGRAMME SANTE ENVIRONNEMENTALE (P218)

➤ 50 000 € de CP

3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

POLITIQUE ADMINISTRATION GESTION SERVICES – SECTEUR MOYENS GENERAUX : 10 000 €

- PROGRAMME LOGISTIQUE (P034) : 10 000 €
Ce programme correspond notamment à la refacturation des prestations d'impression.

D. FONCIER (CDR28)

FONCIER (CdR 28)	BP 2022 (y compris reports)	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 en €	Ecart BP 2023 / BP 2022	Variation AP/AE
Dépenses Fonctionnement	5 909 082,17	6 027 680,00	118 597,83	2,01%	
Dépenses Investissement	4 210 000,00	3 211 300,00	-998 700,00	-23,72%	325,19
total Dépenses (A)	10 119 082,17	9 238 980,00	-880 102,17	-8,70%	325,19
Recettes Fonctionnement	2 896 804,54	3 188 300,00	291 495,46	10,06%	
Recettes Investissement	561 000,00	440 000,00	-121 000,00	-21,57%	
total Recettes (B)	3 457 804,54	3 628 300,00	170 495,46	4,93%	
Dépense nette (A-B)	6 661 277,63	5 610 680,00			

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 6 027 680 € de CP

POLITIQUE ADMINISTRATION GESTION SERVICES

SECTEUR MOYENS GENERAUX : 1 636 380 € de CP

- P034O002 – ASSURANCES (1 601 380 € DE CP)

Le budget du service des assurances est un budget de fonctionnement, qui comporte en dépenses le montant des primes versées et en recettes les indemnités reçues.

En ce qui concerne les assurances, il est prévu en 2023 un montant de 1 601 380,00 € en dépenses se répartissant comme suit :

- ✓ 968 868,38 € pour les Primes d'assurance — Multirisques ;
- ✓ 232 214,67 € pour les autres primes d'assurance permettant d'identifier clairement les primes relatives à l'assurance automobile ;
- ✓ 374 416,81 € pour les Assurances Construction ;
- ✓ 10 880,00 € au titre des assurances du Vaisseau et du Haut-Koenigsbourg ;
- ✓ 15 000,00 € pour les Rémunérations d'intermédiaires et honoraires correspondant à la souscription d'AMO ;

- dans le cadre de l'accompagnement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour le renouvellement des contrats d'assurance Dommages aux Biens et Flottes automobiles de la CeA ; les polices en vigueur souscrites par les anciennes entités arrivant à échéance le 31/12/2023 ;
- pour les assurances construction complexes nécessitant une garantie de 2ème ligne dite « contrat collectif de responsabilité décennale » (opérations de 15 000 000,00 C HT et plus).

➤ P0340016 – CLES DE SIGNATURE ELECTRONIQUES (35 000 € DE CP)

En ce qui concerne les clés de signature, les dépenses devraient s'élever à 35 000,00 €, correspondant au renouvellement des clés arrivant à échéance, à la fourniture de clés aux nouveaux utilisateurs, au déblocage et au remplacement des clés perdues.

SECTEUR BATIMENTS DEPARTEMENTAUX : 4 334 300 € de CP

Le budget de fonctionnement des opérations foncières est essentiellement lié aux locations de bâtiments, tant en dépenses qu'en recettes.

Outre les loyers versés, les autres dépenses de fonctionnement concernent les taxes foncières, des redevances dues à des associations foncières ainsi que des frais d'actes.

➤ P0260004 – LOCATIONS FONCIERES, IMMOBILIERES ET TAXES (4 267 300 € DE CP)

Un crédit prévisionnel de 4 267 300 € est prévu pour les locations et taxes foncières.

➤ P0320004 – MAISON DE L'ALSACE A PARIS – LOCATIONS IMMOBILIERES ET TAXES (67 000 € DE CP)

POLITIQUE INFRASTRUCTURES – SECTEUR TRAVAUX NEUFS : 57 000 €

➤ ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES ROUTES (P066) : 57 000 €

Il s'agit des redevances dues à des associations foncières ainsi que des frais d'actes.

2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

➤ **3 211 300 € de CP**

➤ **325,19 € d'AP**

Le budget d'investissement des opérations foncières est lié aux politiques d'investissement de la collectivité, particulièrement dans le domaine des bâtiments et des infrastructures routières.

Il est à noter cependant que dans la partie Nord de la collectivité correspondant à l'ancien département du Bas-Rhin, une partie du budget lié aux acquisitions foncières est à l'heure actuelle intégré dans les budgets des directions opérationnelles en charge de ces projets.

POLITIQUE ADMINISTRATION, GESTION DES SERVICES – SECTEUR BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

➤ ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES BAT (P033) : 1 915 300 € DE CP

L'acquisition la plus importante en 2023 concerne l'acquisition du bâtiment Certie à COLMAR pour 1 915 300,00 €, ce qui permettra d'économiser le montant du loyer actuellement versé pour ce bâtiment.

POLITIQUE EDUCATION – SECTEUR COLLEGES PUBLICS

➤ ACQUISITIONS FONCIERES COLLEGES (P198) : NEANT

Il est également à noter le report de 663 000,00 € pour l'acquisition du terrain pour la construction du collège de KEMBS.

POLITIQUE INFRASTRUCTURES – SECTEUR TRAVAUX NEUFS

➤ ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES ROUTES (P066) : 1 296 000 € DE CP ; + 325,19 € D'AP

Il s'agit de la deuxième acquisition la plus importante en 2023 : celle liée au projet de barreau de VIEUX-THANN pour 1 083 000,00 €
En outre, 123 000,00 € sont prévus pour différentes opérations.
Enfin, il convient d'ajouter à ces sommes 90 000,00 € pour la réalisation de procès-verbaux d'arpentage.

3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

➤ **3 188 300 € de CP**

POLITIQUE ADMINISTRATION GESTION SERVICES – SECTEUR MOYENS GENERAUX : 200 000 €

➤ P034O002 – ASSURANCES (200 000 € DE CP)

Une estimation prudente, car liée à la sinistralité et au montant de prise en charge défini par les compagnies d'assurance, conduit à proposer le chiffre de 200 000,00 €.

SECTEUR BATIMENTS DEPARTEMENTAUX : 2 988 300 €

➤ P026O004 – LOCATIONS FONCIERES, IMMOBILIERES ET TAXES (1 764 100 € DE CP)

En recettes, la collectivité perçoit le produit des baux qu'elle consent, tant sur le foncier bâti (locations) que non bâti (redevances d'occupation, baux ruraux...). La prévision de recettes pour 2023 s'établit à 1 764 100 €.

➤ P032O004 – MAISON DE L'ALSACE A PARIS – LOCATIONS IMMOBILIERES ET TAXES (1 224 200 € DE CP)

Il s'agit des recettes locatives de la Maison de l'Alsace à PARIS.

4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

POLITIQUE ADMINISTRATION GESTION SERVICES – SECTEUR BATIMENTS DEPARTEMENTAUX : 440 000 €

➤ PROGRAMME ACQUISITION ET CESSIONS FONCIERES BATIMENTS (P033) : 40 000 € DE CP

➤ PROGRAMME ACQUISITION ET CESSIONS FONCIERES ROUTES (P066) : 400 000 € DE CP

Il s'agit de la vente de l'immeuble rue du Badischhof à Munster.

E. SERVICE INFORMATION VEILLE – DOCUMENTATION (CDR26)

SERVICE INFORMATION VEILLE (CdR 26)	BP 2022 (y compris reports)	BP 2023	Ecart BP 2023/BP 2022 en €	Ecart BP 2023/BP 2022 en %	Variation AP/AE
Dépenses Fonctionnement	312 740,19	312 000,00	-740,19	-0,24%	
total Dépenses (A)	312 740,19	312 000,00	-740,19	-0,24%	
Recettes Fonctionnement	0,00	0,00	0		
total Recettes (B)	0,00	0,00	0		
Dépense nette (A-B)	312 740,19	312 000,00			

P025 - PROGRAMME DOCUMENTATION : 312 000 €

Le service Information et Veille fait l'acquisition de l'ensemble des ressources documentaires nécessaires aux services de la collectivité, propose des services documentaires et conçoit et élabore une gamme diversifiée de produits documentaires alimentés par un travail quotidien et continu de veille sur les sources d'information et les sources professionnelles françaises.

La fin de l'année 2022 a été marquée par le déménagement de la partie strasbourgeoise du service Information et veille dans des locaux plus centraux, modernisés, qui ont entraîné une augmentation notable de la fréquentation du service, qu'il conviendra de veiller à maintenir.

Le budget 2022 est principalement dédié au financement des 496 abonnements, sur support papier ou électronique, pour un montant de 290 000,00 €. La stabilité de ce chiffre par rapport à 2022, malgré l'augmentation du coût des abonnements liée notamment à l'augmentation du coût du papier, s'explique par la poursuite des efforts de rationalisation des abonnements, qui étaient au nombre de 633 en 2022.

Des achats d'ouvrages pour 13 000,00 € sont également prévus, ainsi que le paiement de la redevance au Centre Français de la Copie pour 9 000,00 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

❖ **D'inscrire, au titre du Budget primitif 2023 de la Commande publique :**

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 424 000 € et un total d'autorisation d'engagement de 420 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 80 000 € et un total d'autorisation de programme de 270 000 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 140 000 € et un total d'autorisation d'engagement de 390 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 64 000 € et un total d'autorisation de programme de 190 766,65 €,

❖ **D'inscrire, au titre du Budget primitif 2023 des Affaires juridiques :**

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 300 000 €,
 - en investissement : NEANT
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 50 000 €,
 - en investissement : NEANT

❖ **D'inscrire, au titre du Budget primitif 2023 de la Direction des systèmes d'information et du développement numérique :**

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 6 150 700 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 6 944 450 € et un total d'autorisation de programme de 7 234 450 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : NEANT,
 - en investissement : NEANT

❖ **D'inscrire, au titre du Budget primitif 2023 de la Direction de la Communication :**

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 049 500 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 100 000 €
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 251 900 €,
 - en investissement : NEANT

❖ **D'inscrire, au titre du Budget primitif 2023 du Cabinet :**

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 6 232 423, 19 €,

❖ **D'inscrire, au titre du Budget primitif 2023 de la Direction générale des services :**

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 117 000 €,

❖ **D'inscrire, au titre du Budget primitif 2023 de la Direction des services de l'Assemblée :**

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 545 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 13 413 € et un total d'autorisation de programme de 13 413 €,

❖ **D'inscrire, au titre du Budget primitif 2023 de la Direction de l'immobilier et des moyens généraux :**

Au titre de la Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux :

- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2023 pour l'immobilier des collègues :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : 4 675 000 € de CP ;
 - en investissement : 74 696 642.67 € de CP et un total d'autorisation de programme de 1 000 000 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : NEANT ;
 - en investissement : 17 096 201.63 € de CP et un total d'autorisation de programme de 10 693 685.22 €,
- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2023 pour l'immobilier des autres bâtiments:
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : 17 072 000 € de CP ;
 - en investissement : 28 143 037,01 € de CP et un total d'autorisation de programme de 1 104 294,68 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : NEANT,
 - en investissement : 5 427 768,14 € de CP
- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2023 pour les moyens généraux:
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : 6 160 120 € de CP,
 - en investissement : 620 000 € de CP ;
 - en recettes :
 - en fonctionnement : 10 000 € de CP,
 - en investissement : NEANT

Au titre de la Direction Appui et Pilotage de la DGA RESSOURCES :

- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2023 pour le foncier :
 - en dépenses :

- en fonctionnement : 6 027 680 € de CP,
- en investissement : 3 211 300 € de CP et un total d'autorisation de programme de 325,19 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : 3 188 300 €,
 - en investissement : 440 000 € de CP,
- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2023 pour le service information veille (documentation) :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : 312 000 € de CP,
 - en investissement : NEANT,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : NEANT,
 - en investissement : NEANT,
- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 à 6 du présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY